

**- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE ET DU BASSIN
VERSANT DE LA SOURCE D'ARCIER -**

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Mercredi 18 novembre 2020 à 17h00

En marie de La Vèze

Date de la Convocation : 12 novembre 2020

Etaient présents :

Elus : CAYUELA Jean-Michel, CUINET Catherine, FAGAUT Ludovic,
GALLIOT Gérard (représentant DALLAVALLE Claude),
LOIZON Béatrix, MOREL Jacky, ORY Gilles, VUILLEMIN
Benoit (arrivé à 18h00)

Administration : BENOIT-GONIN Alexandre

Etaient absents : GAGLILOLO Lorine, LIME Christophe,

ORDRE DU JOUR

- Présentation du syndicat et de ses missions
- Installation des membres
- Election du Président des vice-Présidents
- Constitution de la commission d'appel d'offre
- Délégation de signature
- Désignation du représentant du syndicat au CA du Conservatoire Botanique National Franche-Comté
- Décision modificative
- Travaux en Régie 2020
- Renouvellement du contrat d'Alain Varechon (CAE-CUI) et de la convention de mise à disposition au Syndicat du Plateau
- Adaptations du syndicat liées à la crise sanitaire
- Informations et questions diverses

M. FAGAUT ouvre la séance à 17h00.

Il remercie l'ensemble des membres présents puis excuse les membres retenus par d'autres obligations.

Le quorum étant atteint, il propose de réaliser un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

M. FAGAUT propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

I – Présentation du syndicat et de ses missions

M. FAGAUT présente les spécificités du territoire en lien avec les missions du syndicat ainsi que l'historique et l'évolution de la structure. Le diaporama de présentation est annexé au présent compte-rendu.

La présentation du syndicat étant terminée M. FAGAUT donne la parole à M. BENOIT-GONIN pour une présentation des principales opérations réalisées en 2020.

Les principales opérations 2020 sont les suivantes :

- Prise de connaissance des nouveaux territoires : réalisation d'une cartographie et d'un diagnostic des cours d'eau (régie) ;
- Réouverture de 2ha de terrain aux Brosses à Saône (16980 € : Entreprise JNS) ;
- Lutte contre les espèces invasives : chantier d'arrachage de Rudbeckie (2890 € CDEI) ;
- Aménagement de la sortie de l'étang des Alaines (6510,84 € Bouvresse TP) ;
- Travaux de resserrement du lit mineur du ruisseau des Grands Terreaux (6429,60 € Bouvresse TP) ;
- Finalisation de l'étude de restauration du ruisseau du Pontot (26652 € Cabinet Reilé) ;
- En cours, analyse physico-chimique sur les cours d'eau de l'ensemble du territoire ;
- Suivi de l'évolution des niveaux d'eau dans le marais de Saône ;
- Poursuite des partenariats.

M. FAGAUT cède la parole à M. CAYUELA, doyen d'âge, pour présider la séance jusqu'à l'élection du président

II – Installation des membres

M. CAYUELA indique que suite aux dernières élections municipales de 2020, les représentants des EPCI au syndicat ont en partie changé.

Conformément à l'article 7, chapitre II des statuts, le syndicat mixte est administré par un comité qui est composé de la façon suivante :

- Département du Doubs : 4 représentants titulaires et 4 suppléants représentant 3 voix chacun

- Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole : 5 représentants titulaires et 5 suppléants représentant 2 voix chacun

- Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs : 2 représentants titulaires et 2 suppléants représentant 1 voix chacun

Les structures adhérentes ont proposé les représentants suivants :

Conseil Départemental du Doubs

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Ludovic FAGAUT	- Marie-Laure DALPHIN
- Béatrix LOIZON	- Michel VIENET
- Catherine CUINET	- Sylvie LE HIR
- Claude DALLAVALLE	- Gérard GALLIOT

Grand Besançon Métropole

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Gilles ORY	- Serge RUTKOWSKI
- Christophe LIME	- Franck LAIDIE
- Lorine GAGLIOLO	- Françoise PRESSE
- Benoit VUILLEMIN	- Jean SIMONDON
- Jean-Michel CAYUELA	- Jean-Pierre JANNIN

Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Fleur MANZONI	- Martial HIRTZEL
- MOREL Jacky	- GIRARDET Samuel

A l'unanimité, le Comité Syndical vote l'installation des membres désignés.

III – Election du Président et des Vice-Présidents

Election du président :

M. CAYUELA, doyen d'âge, procède au recueil des candidatures et fait procéder au vote.

Candidat : Monsieur Ludovic FAGAUT.

Candidat élu : Monsieur Ludovic FAGAUT à l'unanimité.

M. CAYUELA félicite M. FAGAUT.

M. FAGAUT remercie le Comité syndical de sa confiance pour poursuivre les missions du syndicat.

Election des Vice-Présidents :

L'article 9 des statuts du syndicat précise que le comité syndical désigne en son sein, un bureau composé du Président et de deux Vice-Présidents conformément à l'article L.5211-10 du CGCT.

M. FAGAUT, procède au recueil des candidatures et fait procéder au vote.

Candidats : Monsieur Jean-Michel CAUYELA (GBM) et Madame Fleur MANZONI (CCPHD).

Candidats élus : Monsieur Jean-Michel CAUYELA et Madame Fleur MANZONI à l'unanimité.

IV – Commission d'Appels d'Offres

Monsieur FAGAUT rappelle que cette commission à caractère permanent a éventuellement, selon le montant estimatif de l'opération projetée et/ou le choix de la procédure, à se prononcer sur le choix des entreprises ou prestataires à faire intervenir.

Le choix de la procédure et le recours à cette commission sont appréciés pour chaque opération et sont indiqués dans les délibérations de travaux, d'études ou d'opérations afin d'assurer la traçabilité des procédures.

A noter que le seuil des marchés relevant des appels d'offres n'a jamais été atteint, la majorité des marchés du syndicat étant passée selon une procédure adaptée. M. FAGAUT explique que les choix des prestataires sont majoritairement réalisés dans le cadre des réunions de comité syndical.

Conformément à l'article 22 du code des marchés publics, la commission est composée du président du syndicat mixte et de cinq membres du comité.

M. FAGAUT recueille les candidatures.

Président : Ludovic FAGAUT
Membres : Gérard Galliot
Jacky MOREL
Gilles ORY
Catherine CUINET
Béatrix LOIZON

Le comité syndical valide à l'unanimité la composition de la commission d'appel d'offre.

IV – Délégation de signature

M. FAGAUT rappelle que conformément à l'article 5211-9 du code général des collectivités territoriales et par application des statuts du Syndicat et plus particulièrement de son article 10, le président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature.

« Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service ». Extrait art. 5211-9 du CGCT.

Monsieur FAGAUT propose de donner une délégation de signature aux deux Vice-Présidents pour l'ensemble des documents ou dossiers et d'autoriser le directeur du syndicat à signer les courriers courants.

A l'unanimité le Comité syndical valide la délégation de signature aux Vice-Présidents Fleur MANZONI et Jean-Michel CAYUELA par arrêté, sous la surveillance et la responsabilité du Président, en cas d'empêchement de sa part, pour signer : tous documents, actes, courriers de gestion courante du Syndicat, toute correspondance ayant trait à l'activité du Syndicat, les actes, arrêtés, décisions, conventions ressortissant aux domaines suivants : administration générale, ressources humaines, marchés public, les bordereaux de perception, les actes de vente.

De plus, le Comité syndical valide à l'unanimité la délégation de signature au Directeur Alexandre BENOIT-GONIN par arrêté, sous la surveillance et la responsabilité du Président, en cas d'empêchement de sa part, pour signer : tous courriers de gestion courante du Syndicat, et toute correspondance ayant trait à l'activité du Syndicat.

V – Désignation du représentant du syndicat au CA du Conservatoire Botanique National Franche-Comté

M. FAGAUT indique que par délibération en date du 25 juin 2003, le Syndicat a décidé d'adhérer au Conservatoire botanique National de Franche-Comté.

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante du Syndicat, il est nécessaire de désigner un membre afin de siéger au conseil d'administration de cette association.

Madame Catherine CUINET se porte candidate et est désignée à l'unanimité pour représenter le syndicat au conseil d'administration du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté.

VI – Décisions modificatives

Appel à projet en faveur de la biodiversité 2017.

M. FAGAUT explique que dans le cadre de l'appel à projet en faveur de la biodiversité lancé par l'agence de l'eau RMC en 2017 et pour lequel le syndicat a répondu en partenariat avec le Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs (FDC 25), il avait été convenu que le syndicat soit l'interlocuteur financier unique de l'agence de l'eau.

Le montant de l'aide accordée pour le financement des travaux réalisés par la FDC 25 a donc été versé au syndicat qui doit le rétrocéder à la FDC 25. L'objectif de cette décision modificative demandée par la DGFIP est donc de régulariser la situation comptable afin qu'elle soit conforme.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 1388 : Autres		18 776.00 €		
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement		18 776.00 €		
D 4581001 : Revers subv Fédé Chasse		18 776.00 €		
TOTAL D 4581 : Investissement sous mandat		18 776.00 €		
R 20421 : Privé : Biens mobiliers, mat.				18 776.00 €
TOTAL R 204 : Subventions d'équipement versées				18 776.00 €
R 4582001 : Revers subv Fédé Chasse				18 776.00 €
TOTAL R 4582 : Investissement sous mandat				18 776.00 €
Total		37 552.00 €		37 552.00 €
Total Général		37 552.00 €		37 552.00 €

Le comité syndical valide à l'unanimité cette décision modificative.

Arrivée de M. VUILLEMIN à 18h00.

Budget 2020

M. FAGAUT explique aux membres le mode de financement du syndicat selon les nouveaux statuts en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020. Il rappelle que ces nouveaux statuts ont été annexés au document préparatoire qui leur a été envoyé dans le cadre de la présente réunion.

Lors du vote du budget 2020, les membres du Comité syndical ont souhaité que les restes à réaliser en investissement de l'année 2019 soient retirés des appels à participations 2020 et que les nouveaux tableaux qui en découlent fassent l'objet d'une validation lors de la réunion de comité suivant celle du vote du budget.

La crise sanitaire ayant bouleversé le calendrier électoral, aucune réunion n'a pu être tenue avant le conseil du jour.

Le tableau ci-dessous indique l'incidence du retrait des restes à réaliser d'investissement 2019 sur le montant des participations 2020.

PARTICIPATION AU SYNDICAT DU MARAIS - ANNEE 2020
INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	Dépenses			Recettes				Reste à charge	PARTICIPATIONS 2020			Total avec participations
	RAR 2019	2020	Total	RAR 2019	Agence de l'Eau	Amortissement subv.	Recettes Div (PCTVA)		Dept 60%	COMMUNAUTES COM 40%		
										GBM 87%	CCPHD 13%	
Amortissements/Opérations d'ordre/Régie		02 012.50 €	02 012.50 €			77 830.48 €						
Intégration études		6 070.00 €	6 070.00 €			5 070.00 €						
Frais d'Etudes												
- Diag plan de Gestion			- €									
- Etude Pontotot			- €									
- Plan de Gestion		13 000.00 €	13 000.00 €		6 600.00 €							
- Insectes/Ciseaux/Ampibères			- €									
Acquisitions Foncières												
- Etangs			- €									
- Niveaux A1		20 000.00 €	20 000.00 €		10 000.00 €							
Immobilisation corporelles		4 000.00 €	4 000.00 €									
- Ordi		2 000.00 €	2 000.00 €									
- Acoq voiture		18 600.00 €	18 600.00 €		8 250.00 €							
Travaux												
- Réouverture Parc 7												
- Réseau Grande Trazaux		10 000.00 €	10 000.00 €		3 500.00 €							
- Tvx Sortie A1shes		3 000.00 €	3 000.00 €		1 500.00 €							
PCTVA							4 820.00 €					
TOTAUX	- €	136 682.50 €	136 682.50 €	- €	29 750.00 €	82 909.48 €	4 820.00 €	18 103.02 €	10 861.11 €	6 299.85 €	941.36 €	136 682.50 €
						Total recettes	117 479.48 €					

Le budget est équilibré à 135 582.50 €, hors excédent antérieur reporté et RAR 2019

R001 70 930.61 € 2019

RAR 2019	
Dépenses	47 235.00 €
Recettes	60 010.00 €
Total	12 775.00 €

PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT

Département	Répartition 2020			
	Avril 80%	septembre 20%		
Département	10 881.81 €	8 689.45 €	2 172.36 €	10 881.81 €
GBM	6 299.85 €	5 039.66 €	1 259.97 €	6 299.85 €
CCPHD	941.36 €	753.09 €	188.27 €	941.36 €

A l'unanimité, le Comité syndical valide le tableau des participations 2020 en investissement, excluant la prise en compte des Restes à Réalisés 2019.

VII – Travaux en régie

M. FAGAUT explique que depuis quelques années, le syndicat procède au transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de sommes correspondant au coût des heures des agents passé sur les opérations valorisables.

Les opérations réalisées en régie pour l'année 2020 s'élèvent à 11 007,71 € conformément au tableau récapitulatif ci-dessous.

OPERATIONS EN REGIE EN 2020

Annexe à la délibération n° du 18 novembre 2020

OPERATION	PERSONNEL CONCERNE	NATURE DES PRESTATIONS	NOMBRE D'HEURES	COUT HORAIRE	MONTANT A TRANSFERER	N° D'INVENTAIRE
Plan de Gestion	Ingénieur	Maîtrise d'œuvre	70	28.57	1999.90	2031-2019-002
	Technicien	Assistance maîtrise d'ouvrage	112	17.93	2008.16	
Etude Pontot	Ingénieur	Maîtrise d'Œuvre	140	28.57	3999.80	2031-2018-001
Travaux Ruisseau	Ingénieur	Maîtrise d'Œuvre	105	28.57	2999.85	21728-2020-00
TOTAL					11007.71	

Le président demande au comité de valider le transfère du coût des heures réalisées en régie de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Le Comité syndical valide ce transfert à l'unanimité.

VIII - Renouvellement du contrat d'Alain Varechon (CAE-CUI) et de la convention de mise à disposition au Syndicat du Plateau

M. FAGAUT explique que M. VARECHON dispose d'un contrat CUI-CAE de 24 heures hebdomadaires. Il indique que ce volume horaire étant trop important pour les besoins actuels du Syndicat, cet agent est mis à disposition d'autres collectivités.

Il rappelle que selon les modalités de son contrat, l'agent réalise 6 heures de travail journalier du lundi au jeudi.

Chaque année, le syndicat s'efforce de répondre au plus juste aux besoins de chaque collectivité qui, de ce fait, bénéficient d'un personnel en appoint permettant de faire face aux surcroît de travail ou aux aléas d'absence des agents.

De par son statut particulier, Monsieur VARECHON dispose de la possibilité de bénéficier du renouvellement de ce type de contrat jusqu'à ce qu'il puisse faire valoir ses droits à la retraite. Le syndicat a pris contact avec les services du département du Doubs et Pôle Emploi qui gèrent le contrat de Monsieur VARECHON est arrivé à son terme le 9 novembre 2020.

Comme en 2019, dans le cadre du « Parcours Emploi Compétence » il a été nécessaire de faire valider une annexe par Pôle Emploi, à joindre au contrat de Monsieur VARECHON.

Par conséquent, dans la mesure où les communes qui bénéficiaient d'un certain volume horaire souhaitent poursuivre sur ce mode de fonctionnement par le biais du syndicat du Plateau, M. FAGAUT demande aux membres de se prononcer sur le renouvellement de ce contrat, sur le principe de mise en œuvre d'un plan de formation ainsi que ainsi que l'avenant 2020-2021 de la convention de mise à disposition, avec le Syndicat d'Etudes et d'Aménagement de Besançon Sud Plateau.

Le comité valide à l'unanimité le renouvellement du contrat de M. VARECHON et la signature d'un avenant à la convention avec le Syndicat d'Etudes et d'Aménagement de Besançon Sud Plateau.

IX – Adaptations du syndicat liées à la crise sanitaire

M. FAGAUT rappelle que la crise sanitaire a bouleversée les habitudes de travail de chacun et il donne la parole à Alexandre BENOIT-GONIN afin qu'il explique les mesures mises en place.

M. BENOIT-GONIN indique que lors des périodes de confinement, le télétravail a été privilégié pour les agents. Les dispositions techniques ont été mises en place avec le concours des prestataires informatiques du syndicat.

L'agent de terrain a pu assurer ses missions seul, dans le strict respect des consignes de distanciation sociale et des gestes barrières. Les heures supplémentaires qu'il avait réalisées ont été compensées pendant cette période.

Les agents se sont vus fournir par le syndicat, tous les masques et flacons de gel hydroalcoolique nécessaires.

Plusieurs protocoles sanitaires ont été rédigés au fil des exigences des différents décrets, tant pour les conditions de travail dans les locaux que pour les déplacements sur le terrain.

Entre les deux périodes de confinement, le télétravail a été assoupli mais restait possible dans la mesure où il n'entravait pas la bonne avancée des missions.

Il a été fait le choix, en dehors de la première période de confinement, de ne pas annuler la réception des stagiaires après desquels le syndicat s'était engagé, afin de ne pas les pénaliser. Dans ces conditions, le syndicat a reçu 2 stagiaires (cumulant 10 semaines de stages) et un volontaire en service civique pour une durée de 6 mois.

Aujourd'hui, le télétravail reste privilégié pour éviter le brassage des agents à condition que le service n'en soit pas impacté.

X – Informations et questions diverses

M. GALLIOT demande que le renouvellement du Comité syndical soit l'occasion de mettre en place un organigramme des élus et des services.

M. FAGAUT indique que les services s'en chargeront.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, M. FAGAUT remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 19h00.

Le Président,

Ludovic FAGAUT

DOCUMENTS JOINTS : PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL : non définie.

DIFFUSION INTERNE : M. FAGAUT.

DIFFUSION EXTERNE : Ensemble des membres du Comité syndical / Ensemble des collectivités membres